

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 288

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

- 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 6ème répartition 2016;
- 2) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 4ème répartition 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
1 39 20**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

1) Soutien de la vie associative – fonctionnement :

Au cours de sa séance du 25 Mars 2016, notre assemblée a décidé l'inscription d'un crédit de 1 940 000 € au titre du soutien de la vie associative - fonctionnement, au chapitre 65, fonction 58, nature 6574 (programme 10439) du budget de l'exercice 2016.

Par délibérations du 25 Mars 2016, du 27 Mai 2016, du 13 Juillet 2016, du 9 Septembre 2016 et du 21 Octobre 2016 la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition de cette enveloppe à hauteur de 1 925 630 €

D'autre part, des virements de crédit ont été effectués pour alimenter ce programme.

La dotation est donc suffisante.

2) Soutien de la vie associative – investissement :

Au cours de cette même séance du 25 Mars 2016, notre assemblée a décidé de créer une autorisation de programme (AP 2016 – 10440 R) d'un montant de 300 000 € permettant de répondre aux demandes de subventions d'investissement des associations :

a) 150 000 € inscrits au titre des biens mobiliers, matériels et études, au chapitre 204, fonction 58, nature 20421 (programme 10440) du budget de l'exercice 2016.

b) 150 000 € inscrits au titre des bâtiments et installations, au chapitre 204, fonction 58, nature 20422 (programme 10440) du budget de l'exercice 2016.

Par délibérations du 27 Mai 2016, du 13 Juillet 2016 et du 21 Octobre 2016 la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition de cette enveloppe à hauteur de 140 786 €

La dotation est donc suffisante.

Par ailleurs, délégation a été donnée à la commission permanente pour la répartition de ces crédits sur proposition de la commission Exigence Sociale.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2016.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

PROPOSITION ET INCIDENCE FINANCIERE

Sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, le montant des subventions à verser figurant dans les tableaux ci-annexés, s'élève à :

- 1) 251 000 € au titre du dispositif de soutien de la vie associative - fonctionnement.
- 2) 41 380 € au titre du dispositif de soutien de la vie associative – investissement – biens mobiliers, matériels et études.
- 3) 12 500 € au titre du dispositif de soutien de la vie associative – investissement – biens immobiliers.

Imputation	Programme	Opération	Libellé	N°AP	Engagement
Chapitre 65 Fonction 58 Nature 6574	10439	101 26 32	Soutien de la vie associative – fonctionnement		CP 251 000 €
Chapitre 204 Fonction 58 Nature 20421	10440	1011758	Soutien de la vie associative – Investissement : Biens mobiliers, matériels et études	10440 R	AP 41 380 €
Chapitre 204 Fonction 58 Nature 20422	10440	1011758	Soutien de la vie associative – Investissement : Biens Immobiliers	10440 R	AP 12 500 €

Par ailleurs, il est rappelé que lors de sa séance du 25 mars 2016, la Commission permanente a octroyé une aide d'un montant de 30.000 € à l'association La Ciotat il était une fois, au bénéfice du Festival historique 1720 15^{ème} édition. L'association, en accord avec les autorités locales et préfectorales, a décidé, pour des raisons de sécurité, de modifier

la réalisation de cette action, initialement prévue en octobre 2016, et de programmer une série de manifestations jusqu'en juin 2017, toujours en lien avec le Festival. En conséquence, le budget prévisionnel actualisé pour cette action est désormais de 52.000 € et non plus de 195.000 €. Il est donc proposé à la Commission permanente de confirmer sa subvention de 30.000 € sur un budget prévisionnel actualisé de 52.000 €.

En cas de décision favorable, il conviendra :

- de prélever le montant des aides accordées en fonctionnement sur le chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget de l'exercice 2016 ;
- de prélever le montant des aides accordées en investissement sur le chapitre 204, fonction 58, articles 20421 et 20422 du budget de l'exercice 2016 ;
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention excède 23 000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet,
- d'approuver le nouveau montant prévisionnel, établi à hauteur de 52.000 € présenté par l'association La Ciotat il était une fois, au titre du Festival historique 1720 15^{ème} édition, dont l'action se déroulera jusqu'en juin 2017,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et dans les documents figurant en annexe.

AP	2016- 10440 R	Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
		300 000 €	140 786 €	53 880 €	194 666 €
Détail de la nouvelle affectation : Opération dont IB	1011758 204-58-20421		29 786 €	41 380 €	71 166 €
Détail de la nouvelle affectation : Opération dont IB	1011758 204-58-20422		111 000 €	12 500 €	123 500 €
Dernière commission permanente ayant voté une affectation concernant cette AP : le 21 Octobre 2016 rapport n° 90.					

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL